Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 5

Artikel: Rénovation des vieilles villes : l'aménagement des villes au programme de la CEE

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125029

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'aménagement des villes au programme de la CEE

Le Comité de l'habitat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a décidé d'entreprendre une étude approfondie des politiques et des plans de rénovation urbaine dans les pays d'Europe. Dans cette étude, on développera les trois grands sujets suivants : la conservation, la remise en état et le réaménagement. On analysera les besoins du point de vue quantitatif et qualitatif, et l'on recherchera la nature et l'ampleur ; on donnera un aperçu des problèmes sociaux, économiques et techniques que pose la rénovation des villes ; on traitera de l'orientation et des principaux objectifs des politiques nationales dans ce domaine ; on examinera quel est le coût des programmes de rénovation des villes et quels sont les moyens de les financer ; on exposera tout ce qui a trait à la préparation, l'organisation et l'administration des projets de rénovation des villes et, enfin, on indiquera les tendances et les perspectives pour ce qui est de la conservation, de la remise en état et du réaménagement. Des rapporteurs des pays suivants travailleront en même temps à cette étude : Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Tchécoslovaquie.

La décision de procéder à cette étude est l'une de celles que le Comité de l'habitat a prises à sa vingtième session, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 1959 au Palais des Nations, à Genève, Suisse. Le Comité de l'habitat a principalement consacré cette session à élaborer un plan de collaboration de tous les pays d'Europe pour l'examen des problèmes du logement, de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes. L'orientation générale donnée à ce plan reflète la tendance de plus en plus marquée dans de nombreux pays à étudier le logement dans le cadre plus vaste de l'urbanisme et de l'aménagement des campagnes. La session du Comité de l'habitat a été précédée de plusieurs réunions qui se sont tenues sous ses auspices et auxquelles des groupes de rapporteurs ont étudié des problèmes spéciaux, notamment l'aménagement et le coût des nouvelles zones résidentielles, la modernisation des règlements de la construction et les problèmes de l'habitat rural.

A cette étude approfondie de la rénovation des villes est étroitement liée une étude pilote confiée à des rapporteurs choisis parmi les experts. Elle concerne le coût des divers types de plans des nouvelles zones résidentielles. Dans cette étude, les rapporteurs chercheront systématiquement, compte tenu de normes qualitatives, quelles possibilités s'offrent de réaliser des économies. La plupart des données nécessaires seront obtenues grâce à des recherches sur place dans un nombre limité de pays.

Le Comité de l'habitat s'est beaucoup occupé, ces dernières années, de l'étude des problèmes qui touchent au coût de la construction et, en général, aux problèmes qui sont liés à l'industrialisation de la construction de logements. C'est dans le cadre de cette étude qu'il a convoqué la réunion d'experts sur les dimensions préférentielles des grands éléments de construction et qu'il examine les possibilités d'amender les règlements de la construction pour les adapter aux progrès techniques, de manière qu'un abaissement des coûts soit possible. Divers gouvernements envisagent de remanier les règlements qu'ils appliquent et espèrent à cette fin obtenir une aide du Comité de l'habitat.

Le programme de travail adopté par le comité prévoit d'autres travaux importants. Le comité a décidé de continuer de rédiger des études annuelles sur les tendances et les politiques en matière de logement, de poursuivre la publication des bulletins trimestriels et annuels des statistiques du logement et de la construction pour l'Europe, de préparer un rapport détaillé où seraient examinés les besoins en logements, l'ampleur de la pénurie de logements dans les divers pays, le volume et la qualité du patrimoine immobilier existant, les besoins supplémentaires normaux et aussi la composition et la tendance de la demande de logements.

Participation à la session

Ont assisté à la session des représentants des pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni, Union des républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie. Israël était représenté à titre consultatif, conformément au paragraphe 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe. Des représentants des institutions spécialisées ci-après étaient également présents : Organisation internationale du travail (OIT) et Organisation mondiale de la santé (OMS). Les organisations non gouvernementales suivantes s'étaient fait représenter : Centre international d'aménagement des territoires (ICRPD), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation (CIB), Fédération internationale du bâtiment et des travaux publics (FIBTP), Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IFBWW), Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), Organisation internationale de normalisation (ISO), Fédération internationale des administrateurs de biens - conseils immobiliers (FIABCI), Union internationale des architectes (UIA), Union internationale des organismes familiaux (UIOF), Union internationale de la propriété foncière bâtie (UIPB), Fédération syndicale mondiale (FSM) et Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC).

M. C. Bonnome (France) et M. V. Cervenka (Tchécoslovaquie) étaient respectivement président et vice-président.